

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick
MRC d'Arthabaska
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 18 JUILLET 2024 À 20 h 07, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro	1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro	2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro	3
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro	5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro	6

Est absente : Monsieur Pierre Auger conseiller numéro 4

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 20 07 par monsieur Mario Nolin, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adjudication de contrat pour la réfection partielle d'une partie du rang Hince;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2024-07-389

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Roulx appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-390

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION PARTIELLE D'UNE PARTIE DU RANG HINCE

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres a été mis en ligne par le site SEAO;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été publié selon les normes sur le journal régional de la Nouvelle Union;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'appel d'offres par SEAO six soumissionnaires ont déposé une soumission pour le contrat de réfection partielle d'une partie du rang Hince dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix avec ponceau supplémentaire et taxes incluses
J. Noël Francoeur inc.	701 301.40\$
Groupe FJH construction inc.	771 768.08\$
Groupe Colas Québec inc.	798 041.48\$
L4 construction inc.	851 095.18\$
Les excavations Gagnon et frères inc.	902 696.06\$
La sablière de Warwick LTEE.	908 743.33\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme et recommandée par Monsieur Félix-Antoine Martin ingénieur de la firme Géocivil responsable au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'octroyer le contrat à J. Noël Francoeur Inc.

Il est également résolu d'autoriser le changement du ponceau supplémentaire tel au prix soumissionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2024-07-391 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par madame Brigitte Nadeau, et résolu de lever la séance extraordinaire à 20 h 07.

«Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Mario Nolin
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière